

38 - Centre International de Séjour - Renouvellement de l'exonération de la redevance annuelle due à la Ville de Besançon

Mme DARD, Première Adjointe, Rapporteur : L'Association du Centre International de Séjour (CIS) - Ethic Etapes est gestionnaire d'un ensemble de bâtiments, propriété de la Ville et assure l'accueil de groupes, l'hébergement et la restauration de ces derniers sur site. C'est notamment le cas des sportifs bisontins, avec l'aide d'une subvention municipale spécifique. Elle œuvre particulièrement pour favoriser les activités du domaine de la jeunesse et des sports.

Depuis 1982, la Ville soutient financièrement l'Association CIS au regard de l'offre de qualité et de proximité qu'elle assure.

A la suite de difficultés financières liées à la particularité de son positionnement, la Ville a été amenée ces dernières années à remettre sur plusieurs exercices le loyer annuel contractualisé avec le CIS. Plus récemment, elle a accompagné la structure dans une analyse extérieure de ses modes de fonctionnement avec l'objectif d'établir un plan de redressement. Un nouveau cadre conventionnel a été approuvé par le Conseil Municipal en 2013.

L'Association s'est engagée dans un processus de repositionnement économique notamment vis-à-vis du mouvement sportif, en réaffirmant son orientation vers le mouvement associatif et en réorientant son activité autour d'offres globales de services liant hébergement, restauration et locations de salles. Dans le cadre de ces nouvelles orientations, la Ville a souhaité confirmer son soutien financier à l'Association qui reste financièrement fragile. Ainsi elle a été placée en redressement judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Besançon, le 1^{er} septembre 2014, avec l'objectif de poursuivre les mesures initiées depuis 2013.

La Ville continue de mettre à disposition de l'Association les bâtiments dont elle est propriétaire sur le site des Montboucons, via une convention spécifique d'autorisation d'occupation prévoyant une redevance annuelle de 89 377,43 €.

Compte tenu du contexte, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, au bénéfice du CIS, l'exonération de sa redevance annuelle pour l'année écoulée.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le renouvellement de l'exonération de la redevance du Centre International de Séjour pour les locaux, 3 avenue des Montboucons,

- autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tout document intervenant pour acter cette exonération.

«M. Ludovic FAGAUT : Par rapport au CIS, voilà plusieurs années que la structure se trouve en difficultés, fragilisée par un manque de fréquentation. Il nous semble qu'opérer des exonérations de loyer au fil du temps a ses limites et derrière on masque vraiment les difficultés de la structure. On voudrait savoir quels sont les leviers que la Ville compte mettre en place pour rééquilibrer la structure. On en a déjà discuté notamment lors des comités locaux de gestion avec les clubs de haut niveau, est-ce qu'il ne serait pas judicieux peut-être de travailler aussi directement avec eux mais aussi avec d'autres structures, notamment pour accueillir les filles qui sont au centre de formation et les accueillir dans cette structure.

M. LE MAIRE : Pour ne rien vous cacher c'est un problème qui nous ennuie. C'est un problème compliqué, par ailleurs je suis attaché au CIS vous savez, et comme beaucoup d'entre vous, j'en ai même été le président pendant 18 ans, aujourd'hui c'est Michel VAUTROT qui en est le président. Je crois qu'effectivement vous avez raison, on ne peut pas ad vitam aeternam l'exonérer de loyer. Je crois qu'un travail est en train d'être réalisé, il y a une réunion la semaine prochaine à l'initiative de la Région pour réunir les ligues, savoir si ça les intéresse encore, si elles veulent y aller et qu'est-ce que l'on peut faire,

c'est vrai que c'est compliqué. C'est une belle structure, il y a quand même pas loin de 20 personnes qui travaillent au CIS, présidé par Michel VAUTROT dont on connaît toute la qualité et le désintéressement. Mais actuellement il y a un vrai problème de fréquentation et à l'heure où je vous parle je ne connais pas la solution, c'est un problème qui me préoccupe beaucoup. Je sais qu'ils sont dans une procédure de redressement, ce qui posera d'ailleurs un problème lorsqu'il faudra verser la subvention, donc c'est un problème très compliqué. Je suis heureux de ce que vient de dire M. FAGAUT, je crois qu'il faut essayer de trouver une solution, peut-être avec d'autres, toutes les initiatives sont bonnes. Le vrai problème vous savez où il est, c'est qu'actuellement les hôtels reçoivent du business pendant la semaine et sont libres en fin de semaine et proposent des chambres moins chères pour le CIS qui lui a une fréquentation de sportifs. En plus il y a aussi des sportifs qui viennent là utiliser les salles, qui vont manger ailleurs, coucher ailleurs donc c'est compliqué. Aujourd'hui je ne peux être d'accord que sur une chose avec vous c'est que l'on ne pourra pas continuer des années comme cela, il faudra trouver des solutions. Je suis d'accord là-dessus mais la solution je ne la connais pas.

M. Julien ACARD : Je ne dis pas que c'est simple mais apparemment ça fait quand même 5 ans qu'on pratique cette exonération de loyer, je pense que c'est long 5 ans et qu'il aurait fallu prendre des dispositions auparavant. Nous voterons contre cette disposition.

M. LE MAIRE : On a déjà essayé plein de choses et fait des études avec la Région, Patrick BONTEMPS peut le dire, on a beaucoup travaillé là-dessus. Pour l'instant on renouvelle mais je le disais, je crois qu'il faut qu'on trouve ensemble une solution. Si certains ont des idées elles sont les bienvenues parce qu'il n'y a pas que le CIS, il y a les chambres, les salles, la maison du sport, le judo, la lutte, beaucoup de choses là-bas, c'est compliqué.

Mais on a bien entendu, vous votez contre ! Quels sont ceux qui sont contre ? 2. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il faut qu'on avance vers une solution, je vous l'accorde. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (2 contre), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.